

GUIDE DE L'ÉTUDIANT CYCLE 1 AUTOMNE 2011



SOMMAIRE

L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

- 5 présentation générale
- 6 bref historique
- 7 composition des instances décisionnelles
- 8 annuaire administratif
- 9 liste des enseignants
- 11 les associations

INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES, LES ENSEIGNEMENTS DE CYCLE 1

- 12 organisation du cycle
- 13 les évaluations
- 15 le diplôme
- 15 le workshop d'automne
- 15 l'intranet
- 16 les échanges
- 18 le calendrier du semestre

LES SERVICES PÉDAGOGIQUES

- 20 la bibliothèque
- 21 les relations internationales et le 3^{ème} cycle
- 21 le bureau des stages & de la vie étudiante
- 21 l'administration pédagogique
- 21 le bureau des inscriptions
- 21 le laboratoire informatique
- 21 l'atelier maquettes
- 22 la reprographie
- 22 le laboratoire son
- 22 la carte d'étudiant multi-services

LA VIE CULTURELLE

- 23 le cycle de conférences
- 23 les rencontres
- 24 les expositions
- 24 l'expo spéciale hiver
- 25 le ciné-club

PRATIQUE

- 26 les offres partenaires
- 28 le règlement intérieur
- 30 le règlement informatique
- 33 le règlement de l'atelier maquette
- 35 le règlement de la bibliothèque
- 37 plans de l'école

L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Établissement privé d'enseignement supérieur, fondé en 1865, l'ESA est une association de type loi de 1901 à but non lucratif. Ses statuts permettent aux anciens élèves, aux enseignants, aux étudiants et au personnel administratif de participer aux grandes décisions de l'École. Reconnue d'utilité publique depuis 1870 et par l'État en 1934.

Instances décisionnelles : Assemblée générale et Conseil d'administration.

Instances consultatives : Conseil scientifique et professionnel, collège enseignant, collège étudiant.

Tutelles et titres :

Le diplôme DESA permet en France l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes ; il est reconnu par la communauté européenne et internationalement.

Les programmes sont habilités par le Ministère de la Culture, Direction des patrimoines.

Le règlement des études est approuvé par arrêté ministériel.

Les diplômes sont validés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Depuis la rentrée d'automne 2007, l'ESA délivre quatre diplômes en architecture :

- 1^{er} cycle (3 ans) : **Diplôme de l'ESA Grade 1**
- 2^{ème} cycle (2 ans) : **Diplôme de l'ESA Grade 2**
- Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre :
Architecte DESA (HMONP)
- 3^{ème} cycle (2 ans) : **Diplôme d'études supérieures de l'ESA DES-ESA**
Urbaniste DESA et Environnementaliste DESA.

École Spéciale d'Architecture

254, boulevard Raspail

75014 PARIS

Téléphone : 33 (0)1 40 47 40 47 / Télécopie : 33 (0)1 43 22 81 16

E mail: info@esa-paris.fr

Site Internet : www.esa-paris.fr

BREF HISTORIQUE

Création de l'ESA le 10 mai 1865 à l'initiative d'Emile Trélat sous le nom d'École Centrale d'Architecture, sous la forme d'une SARL (jusqu'en 1870).

En réaction à l'enseignement des Beaux-Arts, volonté de constituer un enseignement de l'architecture raisonné et complet destiné à former des architectes imprégnés de l'esprit du positivisme et du libéralisme d'idées qui caractérisait l'époque. Premier actionnariat de l'École qui comprenait, outre des architectes (Viollet-le-Duc, Trélat, de Baudot...), des hommes d'entreprise (Christofle, Dollfus, Godin...), des ingénieurs (Flachat, Lesseps, Pereire...), des hommes politiques (Crémieux...), des hommes de lettres et des intellectuels (Boutmy, de Girardin...).

Henri Prost, architecte, urbaniste, auteur des projets d'urbanisme pour la ville d'Anvers et pour de nombreuses villes marocaines aux côtés du Maréchal Lyautey (de 1913 à 1923) et pour la région parisienne, est nommé directeur de l'École Spéciale d'Architecture en 1929 pour trente ans. Il ouvre de nouveaux enseignements (urbanisme, aménagement des jardins, organisation de chantiers et des affaires...), fait appel à de nouvelles personnalités (Auguste Perret...) et relance la recherche.

En mai 1968, nouveau départ pour l'ESA, avec la mise en place d'une co-gestion étudiants/professeurs et la multiplication des expériences pédagogiques : en 1972, création des premiers postes de Visiting Professors et d'une direction collégiale de l'École assurée par Anatole Kopp, Paul Virilio et Bernard Granotier, sous la présidence d'Olivier Revault d'Allonnes ; en 1975, direction collégiale de l'École assurée par François Wehrin, Pascal Biolaz, Jean-Claude Girardin...

COMPOSITION DES INSTANCES DÉCISIONNELLES

Assemblée Générale

L'assemblée générale (38 membres) renouvelée par moitié, chaque année, est composée :

François BORDRY, Président
Odile DECQ, Directeur général

Collège administratif :
Stéphane BERNON, Leïla COLIN-NAVAÏ

Collège enseignant :
Reza AZARD, Platane BÉRÈS, Stéphane BONZANI, Simon BOUDVIN, Fabienne BULLE, Sébastien CHABBERT, Claire CHEVRIER, Marlène GHORAYEB, Lionel LEMIRE, Françoise QUARDON, Jean-Christophe QUINTON, Jacques SAUTEREAU, Carl F. SVENSTEDT, Chris YOUNÈS

Collège étudiant :
Ayda BENNANI-SMIREs, Pierre CONSIGNY, Guillaume DUCOIN, Hubert DUCROUX, Adrien FENET, Henry FLOUZAT, Nicolas HERLEMONT, Mohamed El Mokhtar KABBAJ, Éliott LITROWSKI, Caroline MARIET, Alexandra MELGAR MAZZONI, Antoine PRAX, Jean-Baptiste ROMAN, Murielle TEGUEL

SADESA :
Solenne BRUGIROUX, Stéphanie CANOINE, Yann CHATEAU, Alexandre PACHIAUDI, Raëd SKHIRI, Cyrille TUOT

Conseil d'Administration

Le conseil d'administration (9 membres) renouvelé par moitié, chaque année, est composé :

François BORDRY, Président
Odile DECQ, Directeur général
Murielle TEGUEL, Vice-présidente
Sébastien CHABBERT, Trésorier
Adrien FENET, Secrétaire
Jean-Christophe QUINTON, Secrétaire
Nicolas HERLEMONT, étudiant
Raëd SKHIRI, sadesa
Marc VAYE, enseignant

ANNUAIRE ADMINISTRATIF

DIRECTION

Direction générale	Odile DECQ	01 40 47 40 24
Direction des études	Marie-Hélène FABRE	01 40 47 40 24
Secrétariat général	Armelle COCHEVELOU	01 40 47 40 24
Secrétariat de direction	Amina CHADY	01 40 47 40 24

ACCUEIL

Accueil standard	Marie-Denise VITOUX	01 40 47 40 47
Accueil standard	Saïda GHARIB	01 40 47 40 47
Accueil standard	Khaoula GOUTALI	01 40 47 40 47

PÉDAGOGIE ET VIE ÉTUDIANTE

Administration pédagogique	Solange BUELGA	01 40 47 40 04
Inscriptions administratives	Martine JEANNE	01 40 47 40 00
Vie étudiante et stages	Lucie PORCHON	01 40 47 40 29
Formation continue, relations internationales et 3 ^{ème} cycle	Marie-Hélène AMIOT	01 40 47 40 02

COMMUNICATION

Communication et partenariats	Magali VANNIER	01 40 47 40 13
Actions culturelles et site Internet	Leïla COLIN-NAVAI	01 40 47 40 03

COMPTABILITÉ

Comptabilité	Valérie BERTRAND	01 40 47 40 01
Inscriptions comptables	Brigitte BEAUCHAMP	01 40 47 40 01

BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque documentation	Anne CHAISE	01 40 47 40 18
Bibliothèque documentation	Céline GOURGUES	01 40 47 40 22
Bibliothèque documentation	Thierry VANDENNIEUWEMBROUCK	01 40 47 40 22

SERVICE INFORMATIQUE

LIESA		01 40 47 40 17
-------	--	----------------

LABORATOIRE AUDIO VISUEL / REPROGRAPHIE (LIBRE-SERVICE)

Pôle Image & Son	Grégoire d'AMIENS (06 87 85 33 25)	01 40 47 40 37
------------------	------------------------------------	----------------

ATELIER MAQUETTES

Pascal BERNARD	01 40 47 40 20
Stéphane BERNON	01 40 47 40 20

SERVICES TECHNIQUES ET SÉCURITÉ

Techniques et sécurité	Issam OULJIHATE (06 88 22 37 99)	01 40 47 40 35
Maintenance	Fayçal ZELMAT (06 47 57 23 08)	01 40 47 40 11
Gardiennage	Auguste SARAIVA (06 43 72 92 60)	01 40 47 40 19
Ménage	José Manuel GONCALVES	

LISTE DES ENSEIGNANTS DE 1^{ER} CYCLE

ARCHITECTURE

Platane BERES	Atelier d'architecture
François BOUVARD	Atelier d'architecture
Matteo CAINER	Atelier d'architecture
Sébastien CHABBERT	Atelier d'architecture
Izaskun CHINCHILLA	Atelier d'architecture
Sylvie DUGASSE	Atelier d'architecture
Hugh DUTTON	Atelier d'architecture
Lina GHOTMEH	Atelier d'architecture
Spela HUDNIK	Atelier d'architecture
Karsten HUNECK	Atelier d'architecture
Olivier LEBLOIS	Atelier d'architecture
Lionel LEMIRE	Atelier d'architecture
Jean-Claude MOREAU	Atelier d'architecture
Greta PASQUINI	Atelier d'architecture
Jacques POCHOY	Atelier d'architecture
Jean-Christophe QUINTON	Atelier d'architecture
Thomas RAYNAUD	Atelier d'architecture
Bas SMETS	Atelier d'architecture
Carin SMUTS	Atelier d'architecture
Carl Fredrik SVENSTEDT	Atelier d'architecture
David TAJCHMAN	Atelier d'architecture
Bernd TRUEMPLER	Atelier d'architecture
Valérie VAUDOU	Atelier d'architecture

ART

Simon BOUDVIN	Atelier d'art
Claire CHEVRIER	Atelier d'art
Philippe GUILLEMET	Atelier d'art
Charlie JEFFERY	Atelier d'art
Françoise QUARDON	Atelier d'art

DROIT, GESTION

Yves Henri NEDELEC	Droits d'auteur
Sophie SZPIRGLAS	Gestion de projet

LANGUES

Thuy-Nhân DAO	Anglais, Français langue étrangère
Mary JOHNSON	Anglais (avancé)
Martin MEADE	Anglais professionnel

OUTILS DE REPRESENTATION

Vanessa BARANES	Graphisme
Pascal BERNARD	Techniques de mise en œuvre du bois
Jérémy BONACHERA	Techniques de maquette
Jean-Pierre BRAUN	Géométrie constructive
Michel DENES	Dessin d'architecture

Pierre JUDDE	Informatique
Hubert LEMPEREUR	Dessin d'architecture
Charles MALBRAND	Informatique
Ivan MILISIC	Image projet / Informatique
Céline MOISY	Informatique
Aimé-Issa N'THÉPÉ	Portfolio
Minh Man NGUYEN	Informatique
Jean-François OUDET	Géométrie descriptive
Juliette PERNIN	Géométrie descriptive
Raphaël PIERRAT	Informatique
Eugénie ROBERT	Représentation et architecture

SCIENCES DE L'HOMME DE DE LA SOCIÉTÉ

Stéphane BONZANI	Philosophie
Pierre CHABARD	Les mots de l'architecture, Critique d'architecture
Laurence COSTES	Sociologie de l'urbain
Marlène GHORAYEB	Histoire des villes
Vincent GUIGUENO	Villes et technologies
Philippe GUILLEMET	Histoire de l'art
Martin MEADE	Histoire de Paris
Brent PATTERSON	Histoire de l'architecture (anglais)
Céline SARAÏVA	Histoire de l'architecture contemporaine
Jacques SAUTEREAU	Enjeux urbains
Michel VERNES	Les mots de l'architecture
Doris VON DRATHEN	Histoire de l'art contemporain
Catherine WEINZAEPFLEN	Atelier d'écriture
Catherine ZAHARIA	Histoire des sciences humaines et sociales

TECHNIQUE

Niccolo BALDASSINI	Verre
Jean-Pierre BONTOUX	Eclairage
Pierre BOURRIER	Métal
Philippe CLÉMENT	Dimension constructive du projet
Pierre-Alexandre COT	Façade et enveloppe
Jean-Bernard DATRY	Structure, Conception et ingénierie des structures
Christian DELÉCLUSE	Morphogenèse
Mitsu EDWARDS	Verre
Pierre ENGEL	Découverte de la construction
Sylvie EZRAN	Structure, Conception et ingénierie des structures
Matthieu GALLAND	Structure, Conception et ingénierie des structures
Michel GARCIN	Sécurité incendie
Julie GAUBERT	Structure, Conception et ingénierie des structures
Michael HALTER	Construction
Maria LOPEZ-DIAZ	Climat
Brice MAZEN	Dimension constructive du projet
Céline PLUMIER	Dimension constructive du projet
Alessandra ROANI	Structure, Conception et ingénierie des structures
Christine SIMONIN	Acoustique, Espace et son
Julien TANANT	Structure, Conception et ingénierie des structures, Béton
Juan VELASQUEZ	Espace et lumière
Audrey ZONCO	Structure, Conception et ingénierie des structures, Béton

LES ASSOCIATIONS

L'ESA fait participer le plus possible ses étudiants à tous les niveaux dans les instances de décision, dans la pédagogie de l'École et par le biais de différentes associations étudiantes.

AERESA - Association Études et Réalisations 01 40 47 04 04

Présidente : Pascale MONTET.

Junior Entreprise gérée par les étudiants de l'école, elle vous permet d'appliquer dans le monde du travail les enseignements théoriques dispensés à l'école, sous forme de missions rémunérées.

SADESA - Société des Architectes Diplômés de l'ESA 01 40 47 40 40 www.sadesa.fr

Président : Raëd SKHIRI.

Association des diplômés de l'ESA. La SADESA permet de prolonger dans la vie professionnelle, les liens tissés durant les études. Édition de l'annuaire, organisation de cycles de conférences et d'expositions.

Le BDESA - Le bureau des élèves de l'ESA

Président : Antoine PRAX, Vice-président : Charles HAUDRECHY,

Trésorier : Pierre-Marie ROGEZ, Secrétaire : Félix HAUDRECHY.

Animation de la vie de l'école et interface entre les étudiants et l'administration. Organisation d'évènements extra scolaires, expositions ou soirées étudiantes au cœur même de l'école.

ASCESA - Association Sportive et Cérébrale de l'ESA

Président : Matthieu CRABOUILLET, Vice-président : Marco LAVIT-NICORA, Secrétaire : Arthur LECOUFLE, Trésorier : Benedict BARTHELEMY.

Fondée en 1947, l'ASCESA vous propose de pratiquer un sport vous permettant de souffler, de vous détendre tout en gardant contact avec vos camarades de promotion.

FOYER ESA (BARESA)

Président : Nicolas GRILLET, Secrétaire : Lawrence VAN DE WOESTYNE, Trésorier : Laurent TAELEMAN.

Présent au cœur de l'école, le bar propose de nombreuses formules de restauration, du café matinal aux buffets des conférences, vernissages et autres fêtes de fin de semestre.

INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

ORGANISATION DU CYCLE

Le premier cycle d'études en architecture de l'ESA s'organise en 6 semestres. Il s'agit d'un cycle d'apprentissage des connaissances de base en architecture.

Les enseignements de chaque semestre sont répartis dans des unités d'enseignement liées au projet d'architecture, à l'initiation à la recherche en architecture, aux techniques et outils de représentation et à la culture pour l'architecte.

LES OBJECTIFS

Les orientations thématiques des semestres sont les suivantes :

Semestre 1

Découverte de l'architecture / Apprentissage des outils / Initiation au monde contemporain

Semestre 2

Expérimentation de la conception / Compréhension de la technique et des outils / Histoire du monde contemporain

Semestre 3

Développement du processus de conception et des nouveaux outils techniques / Initiation à l'image / Compréhension du monde contemporain

Semestre 4

Initiation à l'urbain et l'environnement / Compréhension image et projet

Semestre 5

Développement des techniques dans le processus de conception / Dimension sociale et échelle publique du projet (→ équipement)

Semestre 6

Initiation à la grande échelle et intégration de toutes les conceptions du processus de conception

L'ESA impose à ses étudiants des stages obligatoires dès le début du cursus et leur donne ainsi l'opportunité de commencer très tôt une réflexion quant à leur projet professionnel. La durée totale des stages est de 9 mois : 3 mois en 1er cycle et 6 mois en 2ème cycle.

LES STAGES

En 1er cycle, chaque étudiant doit effectuer 3 stages obligatoires de 4 semaines minimum à raison d'un stage par an. Ces stages se déroulent pendant les périodes d'intersemestre : janvier-février ou juillet-août.

Le stage de 1ère année doit de préférence être un stage de chantier ou stage ouvrier. Les stages suivants seront effectués, en fonction des opportunités et des choix personnels de l'étudiant, en agence d'architecture ou dans toute structure professionnelle en rapport avec les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Ces stages sont fondamentaux dans le parcours de l'étudiant, ils doivent être choisis avec soin en cohérence avec les orientations professionnelles qui vont se dessiner au fil du cursus.

Ils donnent lieu à la rédaction d'un rapport noté par le professeur d'atelier du semestre en cours et ils comptent pour 2 crédits ECTS en semestres 2, 4 et 6. Le suivi administratif est assuré par le bureau des stages.

Les stages se déroulent toujours dans le cadre d'une convention tripartite signée par l'organisme d'accueil, l'étudiant, le bureau de stages et le professeur chargé du suivi pédagogique.

Entre le 1er et le 2ème cycle, il est possible d'effectuer un stage de longue durée à l'étranger, sous certaines conditions administratives et avec des frais de scolarité réduits spécifiques.

LES ÉVALUATIONS

Le projet d'architecture

L'évaluation du projet d'architecture tient compte de critères divers, définis spécifiquement par les enseignants et prenant en considération, de manière générale, les compétences en termes de représentation, d'analyse et de conception (y compris dans la dimension constructive).

Elle se traduit par 4 notes distinctes sur 20 :

- une note d'assiduité tenant compte de la présence ET de la participation (coeff. 1);
- une note de pré-jury ou, pour le Semestre 1, une note de premier exercice (coeff. 1);
- une note de jury d'atelier (coeff. 1);
- une note finale (coeff. 4).

La note finale est indépendante des 3 autres notes dans la mesure où elle n'en est pas une moyenne arithmétique. Elle reflète le niveau de l'étudiant en architecture à la fin du semestre et détermine son passage : si la note est inférieure à 10/20, l'étudiant redouble (même si, à l'intérieur de l'UE de projet, la ou les notes de cours sont supérieures à 10/20); si elle est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant est admis en semestre supérieur.

Les cours

La présence aux cours est obligatoire. Tous les cours sont notés sur 20.

Selon les enseignements, la note finale prend en compte, outre la note d'examen, une note de contrôle continu ainsi que des notes intermédiaires (dossiers, exposés, tests, etc.).

La moyenne est fixée à 10/20.

La note de 7/20 est éliminatoire. Un cours pour lequel un étudiant aura obtenu un 7/20 après examen de rattrapage devra être refait au semestre suivant et invalidera l'ensemble de l'unité d'enseignement dont il fait partie.

À l'intérieur d'une unité d'enseignement de cours, si les notes sont supérieures ou égales à 8/20 et que la moyenne des notes est supérieure ou égale à 10/20, l'UE est validée. Les crédits de l'UE (variables selon les cas) sont définitivement acquis.

Chaque semestre est validé complètement par un total de 30 crédits ECTS. Un minimum de 21 crédits ECTS est requis pour passer en semestre supérieur.

Un étudiant ne peut tripler un même semestre. En outre, il n'est pas possible de redoubler plus de 2 semestres distincts à l'intérieur du premier cycle.

Le TOEIC®

Depuis la rentrée de mars 2009 les étudiants de semestre 5 doivent passer un test d'anglais : le Toeic® Listening and Reading.

Objectifs :

Cet outil d'évaluation de référence du niveau d'anglais professionnel est utilisé chaque année par plus de 5000 sociétés françaises et internationales comme outil de certification, de sélection et/ou de recrutement. Il est utilisé par plus de 2000 établissements européens.

La mention de votre score TOEIC® vous permettra de valoriser votre apprentissage de l'anglais à l'école afin de :

- candidater à un programme international,
- compléter votre CV,
- intégrer une formation post-diplôme,
- etc....

Modalités :

La passation de ce test est obligatoire, toute absence entraînera des sanctions pédagogiques et/ou financières.

L'école prend à sa charge la passation d'un test par étudiant, chaque épreuve supplémentaire est à la charge du candidat.

TOEIC Blanc : mardi 22 novembre à 9h30.

TOEIC : jeudi 15 décembre à 9h30.

Préparation :

Afin de vous aider à la préparation de ce test, du matériel pédagogique sera mis à disposition à la bibliothèque.

Vous pouvez également vous inscrire à des formations de préparation en ligne assurées par le CNED¹, et bénéficier de tarifs préférentiels en fonction du nombre d'inscrits (150€ tarifs dégressifs à partir de 20 inscrits – inscriptions auprès de Marie-Hélène Amiot).

Afin de vous familiariser aux conditions d'examen, deux tests blancs obligatoires seront organisés durant le semestre à des dates communiquées ultérieurement.

Un manuel du candidat ainsi qu'un descriptif des scores sont à votre disposition sur Intranet ou auprès de Marie-Hélène Amiot : mhamiot@esa-paris.fr.

¹Centre national d'éducation à distance, établissement public national sous la tutelle des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

LE DIPLÔME

Le premier cycle d'études en architecture vaut 180 crédits ECTS et doit être obtenu en 4 ans maximum.

Il est sanctionné par le Diplôme de l'ESA

Grade 1.

Ce diplôme est reconnu équivalent au Diplôme d'études en architecture des Écoles nationales supérieures d'architecture conférant le grade de licence.

A la fin du semestre 6, les étudiants ayant validé toutes leurs unités d'enseignement et tous leurs stages doivent passer un examen de validation du 1er cycle qui déterminera également l'admission en 2e cycle à l'ESA.

LE WORKSHOP D'AUTOMNE

Ce semestre, le workshop sera animé par l'artiste américain **Vito Acconci**.

Le workshop aura lieu du 26 septembre au 29 septembre et s'ouvrira sur la conférence de l'invité le **lundi 26 septembre à 10h**, en amphi cinéma.

Le jury aura lieu le vendredi 30 septembre à 14h.

Les cours sont suspendus pendant toute la durée du workshop, à l'exception des cours du mardi 27 septembre qui sont maintenus.

Ils reprennent le 30 septembre.

L'INTRANET

Chaque étudiant dispose d'une adresse e-mail ESA sous le format "prénom_nom@esa-paris.fr".

Toutes les informations pédagogiques, y compris les plus importantes, sont communiquées par voie d'affichage ou par e-mail sur l'adresse ESA de l'étudiant.

L'identifiant et le mot de passe de l'étudiant sont uniques et sont nécessaires pour accéder à l'ensemble des services de l'école :

- wi-fi
- intranet (<http://net.esa-paris.fr>)
- impression

L'identifiant est non modifiable. Le mot de passe est modifiable. Il est possible de retrouver ou modifier son mot de passe à l'adresse : <http://login.esa-paris.fr>

LES ÉCHANGES

Les étudiants de l'école sont incités à effectuer un semestre dans l'une de nos universités ou écoles partenaires lors de leur 4^{ème} année.

Ces séjours d'études se font dans un cadre réglementé (programme européen Socrates Erasmus ou convention bilatérale), qui permet à l'étudiant de valider les enseignements suivis à l'étranger dès lors que ceux-ci ont reçu la validation des instances de l'institution partenaire.

Pour partir en échange vous devez déposer un dossier auprès de Marie-Hélène Amiot (mhamiot@esa-paris.fr). Ce dossier doit comprendre :

- un CV,
- une lettre de motivation,
- votre portfolio,
- vos bulletins de notes de grade 1,
- votre attestation TOEIC.

Si votre dossier est retenu, vous passerez un entretien devant la commission des échanges.

La sélection se fait sur des critères de qualité, de motivation et pour certaines destinations de compétences linguistiques : lorsque vous êtes en échange, vous êtes les représentants de l'École à l'étranger.

Des bourses sur critères sociaux peuvent être attribuées par le Crous ou Egide.

Une réunion d'information sur les échanges, les destinations ouvertes pour l'automne 2012 et les modalités de candidature sera organisée le jeudi 1er septembre à 13h en amphi Cinéma.

Date limite de dépôt des dossiers : le vendredi 16 septembre 2011 à 16h.

Commission des échanges : les mardi 20 et mercredi 21 septembre 2011.

L'école peut vous proposer également d'autres formes d'échanges internationaux validables :

- à Paris et Berlin : programme AEDES Network Campus, dans le cadre d'un atelier de projet.

LISTE DES UNIVERSITÉS PARTENAIRES :

Europe (Erasmus)

Akademy of fine arts , Vienna- Autriche

Bauhaus-Universität Weimar – Allemagne

DIA – Dessau Insitute of Architecture – Allemagne

FH Düsseldorf – Allemagne (2009)

Hafen City Universitat Hamburg (2009)

Hanzehogeschool Groningen - Pays bas

Lund Tekinska Högskola – Lund, Suède (2009)

National Technical University of Athènes – Grèce

Staatliche Akademie der Bildenden Künste Stuttgart – Allemagne

Technische Universität München, München, Allemagne

UEM Universidad Europea de Madrid – Madrid, Espagne

Università degli studi di Sassari – Sassari - Italie

Yildiz Technical University - Faculty of Architecture - Turquie

Escuela tecnica Superior de arquitectura y geodesia- Universidad de Alcala, Madrid- Espagne

Bergen School of Architecture, Suède

Amérique du nord

Cal Poly Pomona - Pomona, USA
Carleton University - Ottawa, Canada
College of Design, Architecture, Art and Planning - Cincinnati, USA
Kansas University – Dept of Architecture – Kansas, USA
School of Architecture and Urban Planning - Milwaukee, USA
Southern Californian Institute of Architecture (SCLarc) - Los Angeles, USA
Tulane School of Architecture - New Orleans, USA

Amérique Centrale

Tecnológico de Monterrey - Monterrey, Mexique
Universidad Iberoamericana - Ciudad de Mexico, Mexique

Amérique du Sud

Pontificia Universidad Catolica del Peru, Lima, Perou
Universidad Peruana de Ciencias Aplicadas- Lima, Pérou
Pontificia Universidad Catolica de Rio de Janeiro, Bresil
Universidad de Belgrano - Buenos Aires, Argentine

Asie

HONGIK University - Séoul, Corée du Sud
KNUA Korean National University of Arts, Séoul, Corée du Sud
Kyoto Seika University – Japon
The National University of Singapore - Singapour
TOKAI University Graduate School of Engineering – Japon
Mongolian University of Science and technology – Oulan Bator- Mongolie

Proche-orient

Bezalel Academy of Ars and Design - Jérusalem, Israël
Lebanese American University - Liban
Université Saint Esprit de Kaslik – Liban
Department of Architecture and engineering- University of Birzeit- Ramallah, Palestine

Océanie

RMIT University of Melbourne - Australia
Victoria University of Wellington - Nouvelle Zélande

LE CALENDRIER DU SEMESTRE

Août			Septembre			Octobre		
1	Lu		1	Je	Conf. Izaskun Chinchilla	1	Sa	Nuit Blanche
2	Ma		2	Ve		2	Di	
3	Me		3	Sa		3	Lu	
4	Je		4	Di		4	Ma	
5	Ve		5	Lu		5	Me	
6	Sa		6	Ma		6	Je	Conf. Hashim Sarkis
7	Di		7	Me		7	Ve	
8	Lu		8	Je		8	Sa	
9	Ma		9	Ve	Vernissage	9	Di	
10	Me		10	Sa		10	Lu	
11	Je		11	Di		11	Ma	
12	Ve		12	Lu		12	Me	
13	Sa		13	Ma		13	Je	Conf. Martin Antemann
14	Di		14	Me		14	Ve	Vernissage
15	Lu		15	Je	Conf. Michel Desvigne	15	Sa	
16	Ma		16	Ve		16	Di	
17	Me		17	Sa		17	Lu	
18	Je		18	Di		18	Ma	
19	Ve		19	Lu		19	Me	Vernissage
20	Sa		20	Ma	Comm. Échanges	20	Je	Conf. Carin Smuts
21	Di		21	Me	Comm. Échanges	21	Ve	
22	Lu		22	Je		22	Sa	
23	Ma		23	Ve		23	Di	
24	Me		24	Sa		24	Lu	
25	Je	Rentrée 1er & 2e cycles	25	Di		25	Ma	
26	Ve		26	Lu	Workshop	26	Me	Conf. Winy Maas
27	Sa		27	Ma		27	Je	
28	Di		28	Me	Vito Acconci	28	Ve	
29	Lu	Début des cours	29	Je	26 - 29 septembre	29	Sa	
30	Ma		30	Ve		30	Di	
31	Me					31	Lu	

Workshop : du lundi 26 au jeudi 29 septembre (=pas de cours) - Attention : pour les cours du mardi, cours maintenus le 27 septembre (car le mardi 1er novembre est férié)

Jours fériés : mardi 1er novembre et vendredi 11 novembre

Attention : l'école sera exceptionnellement ouverte les dimanches 11/12 et 18/12

TOEIC (pour les S5)

Examen blanc : mardi 22/11

Examen officiel : jeudi 15/12

Echanges (S4 et S7)

Réunion d'information : jeudi 1er septembre

Commissions : 20/09 et 21/09, de 10h à 18h

Examens de cours du 1er cycle : du 14/11 au 18/11. Examens de rattrapage : du 28/11 au 02/12

Examen de validation du 1er cycle et d'admission en 2e cycle (pour les S6) : le lundi 09 janvier 2012

Fermeture de l'école : du 22/12/11 au 04/01/12 inclus et du 30/01/2012 au 5/02/2012

Novembre			Décembre			Janvier		
1	Ma	Férié	1	Je		1	Di	
2	Me		2	Ve		2	Lu	
3	Je	Conf. Spela Hudnik	3	Sa		3	Ma	
4	Ve		4	Di		4	Me	
5	Sa		5	Lu	Rendu séminaires	5	Je	Réouverture de l'école
6	Di		6	Ma	(04 - 08/12)	6	Ve	
7	Lu		7	Me		7	Sa	
8	Ma		8	Je		8	Di	
9	Me		9	Ve		9	Lu	Exam. fin 1e cycle
10	Je		10	Sa		10	Ma	
11	Ve	Férié	11	Di		11	Me	
12	Sa		12	Lu		12	Je	Exam. adm. équiv.
13	Di		13	Ma		13	Ve	
14	Lu	Examen de cours	14	Me		14	Sa	
15	Ma	1er Cycle	15	Je	TOEIC (S5)	15	Di	
16	Me	(14 - 18/11)	16	Ve		16	Lu	
17	Je	Vernissage	17	Sa		17	Ma	
18	Ve		18	Di		18	Me	
19	Sa		19	Lu		19	Je	
20	Di		20	Ma	Nuit Spéciale	20	Ve	
21	Lu		21	Me		21	Sa	
22	Ma	TOEIC blanc	22	Je	Fermeture de l'école	22	Di	
23	Me		23	Ve		23	Lu	
24	Je	Exam. adm. S1	24	Sa		24	Ma	
25	Ve	Coll. Gouvernance	25	Di		25	Me	
26	Sa		26	Lu		26	Je	
27	Di		27	Ma		27	Ve	
28	Lu	Exam. rattrapage	28	Me		28	Sa	
29	Ma	(28/11 - 02/12)	29	Je		29	Di	
30	Me		30	Ve		30	Lu	
			31	Sa		31	Ma	

Rendu des séminaires du 2e cycle : du 04 au 08 décembre

Jurys d'ateliers (1er et 2e cycle) : du 08 au 14 décembre

Cours DESA hmonp

2e session : du 21 novembre au 09 décembre (sauf 24/11)

1er session : du 09 au 20 janvier 2012 (sauf 12/01)

Jurys généraux

S6 : 06 janvier; S5 : 10 janvier; S4 et S3 : 11 janvier; S2 et S1 : 13 janvier; S7 et S8 : 16 janvier

Soutenances de diplômes ESA Grade 2 : du 26 au 29 septembre 2011

Rentrée de printemps 2012 : jeudi 23 février 2012

LES SERVICES PÉDAGOGIQUES

LA BIBLIOTHÈQUE

En deux mots

Par son dynamisme et son ouverture sur l'extérieur, et bien que de dimensions modestes, la bibliothèque de l'ESA apporte à ses usagers un service de qualité, atout important dans leurs études.

Collections

Fonds contemporain (depuis 1960)

Domaine couvert : Architecture, Urbanisme, Construction, Paysage et jardins, Art contemporain, Littérature, Philosophie.

Collection : 11 000 livres, 52 abonnements en cours aux plus importants périodiques français et étrangers, 137 collections de revues internationales, 3500 mémoires de diplômes archivés depuis 1970, 300 documentaires, fictions, films d'artistes, conférences.

Ressources supplémentaires : 669 sommaires de revues intégrés au catalogue (depuis 2006), 136 dossiers de presse actualisés sur les enseignants de l'École, abonnement à deux banques de données sur les matériaux.

Fonds ancien (1850-1960)

Domaine couvert : Architecture, Archéologie, Beaux-arts, Arts décoratifs, Construction, Génie Civil, Géologie, Mathématiques, Hygiène.

Collection : 1600 références de livres et de périodiques

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 19h sans interruption, vendredi de 9h à 17h.

Catalogue en ligne : <http://bibliotheque.esa-paris.fr>

Accès aux collections : accès direct au Fonds contemporain à l'exception des mémoires de diplômes et du Fonds audiovisuel, accessibles sur demande.

Accès au Fonds ancien réservé aux chercheurs et sur rendez-vous.

Services

Mise à jour quotidienne du Portail d'information de la bibliothèque (liens, méthodologie, expos, conférences, concours) :

<http://biblinotes.esa-paris.fr>

Prêt à domicile réservé aux étudiants et enseignants de l'école : 3 documents pour 15 jours renouvelables. **Réservations** possibles en ligne.

Mise à disposition d'un cahier de suggestions d'acquisitions, commandes d'après les bibliographies réalisées par les enseignants.

Réalisation de bibliographies en relation avec des sujets d'atelier ou de cours.

Réservation d'ouvrages en consultation sur place pour les ateliers.

Formation des usagers à la recherche documentaire.

LES RELATIONS INTERNATIONALES ET LE 3^{ème} CYCLE

Horaires d'ouverture : 9h30 - 12h30/14h - 18h du lundi au vendredi

Échanges internationaux, Diplôme d'études supérieures de l'École Spéciale d'Architecture (DES-ESA).

LE BUREAU DES STAGES & DE LA VIE ÉTUDIANTE

Horaires d'ouverture : 9h30 - 12h30/14h - 18h du lundi au vendredi.

Stages, formation DESA (hmonp) et informations diverses concernant la scolarité.

L'ADMINISTRATION PÉDAGOGIQUE

Horaires d'ouverture : 9h30 - 12h30/14h - 18h du lundi au vendredi.

Diplômes, résultats des jurys de fin de semestre.

LE BUREAU DES INSCRIPTIONS

Horaires d'ouverture : 9h30 - 12h30/14h - 18h du lundi au vendredi.

Inscriptions, admissions.

LE LABORATOIRE INFORMATIQUE

Horaires d'ouverture : 9h - 17h30 du lundi au vendredi.

Pour cette rentrée de printemps 2010, le parc informatique du LIESA a entièrement été renouvelé. Ainsi en salle de formation (cours, stages et libre service) vous trouverez 26 postes IMac sous mac OSX et windows7 de 4 Go de mémoire vive avec écran de 27". En salle de "production-recherche", 4 postes Mac Pro avec écran de 30" offrant une grande puissance de calcul.

Les logiciels à votre disposition sont les suivants:

Logiciels bureautique (Office), Adobe (Photoshop, Illustrator, Indesign, Acrobat), Sketchup, Archicad, Artlantis, Cinema 4D, VectorWorks, Autocad (PC), Rhino, Revit (PC), 3D Studio Max (PC).

Assistance technique continue.

L'ATELIER MAQUETTES

Horaires d'ouverture : 10h - 18h du lundi au vendredi

L'atelier maquette est un lieu dédié à l'expérimentation et la mise en oeuvre de la matière dans un but pédagogique et de recherche. Il peut accueillir :

- la conception et la réalisation de maquettes;
- les activités de recherche des laboratoires de l'École Spéciale d'Architecture;
- les activités pédagogiques (atelier, séminaires, workshop, cours...).

Le rez-de-chaussée est réservé aux usinages traditionnels (menuiserie, ponçage, découpe matériaux divers), les outils sont en accès libre à l'exception de la scie à format qui n'est utilisable que par les personnes habilitées après une formation dispensée par le responsable de l'atelier.

La mezzanine est consacrée à l'usinage 3D (Charly Robot 2U), à la découpe laser (Trotec 300) et aux petites manipulations (assemblages et finitions).

Contraintes d'utilisation des machines numériques : la prise de rendez-vous est soumise à validation par l'enseignant d'atelier ou d'art. Priorité est donnée aux étudiants de grade 2.

LA REPROGRAPHIE

Libre-service aux heures d'ouverture de l'école.

Des imprimantes multi-fonction (photocopie, scanner, impression) sont à votre disposition en accès libre dans le hall de l'école, au laboratoire informatique, à la bibliothèque.

Deux traceurs, des relieuses et un massicot sont disponibles dans le hall sous la mezzanine.

Le monnayeur permettant de recharger votre carte d'étudiant multi-services est situé au Bureau des stages et de la vie étudiante au rdc où vous trouverez également les tarifs de reprographie. *

LE LABORATOIRE SON

Aux heures d'ouverture de l'école.

Son accès est ouvert aux enseignants dans le cadre de leurs cours ainsi qu'aux étudiants pour l'enregistrement de projets personnels ou encore lors d'évènements exceptionnels.

Le Labo Son est un lieu polyvalent. Avec sa chambre sourde il répond conjointement aux usages d'une salle d'expérimentation sur la matière sonore, d'un studio d'enregistrement et d'une salle d'écoute.

Son deuxième espace est consacré au montage et au mixage et au cours magistraux avec 3 postes informatiques équipés de la suite Final Cut et d'Isadora."

* LA CARTE D'ÉTUDIANT MULTI-SERVICES

À compter du semestre de printemps 2010, l'École Spéciale d'Architecture fournira aux étudiants une nouvelle carte d'étudiant. Cette carte atteste de votre statut et vous

- permettra l'accès aux différentes zones du bâtiment,
- donnera la possibilité de faire photocopies et impressions sur les photocopieurs et les traceurs ;
- permettra l'emprunt d'ouvrages à la bibliothèque.

Cette carte est une carte internationale ISIC qui propose de nombreuses réductions en France comme à l'étranger. Elle est reconnue par l'UNESCO. L'ensemble des avantages offerts (restaurants, musées, assurance, téléphonie, etc.) sont sur le site de l'ESA ou sur www.isic.fr.

Cette carte sera remise aux étudiants au Bureau des stages et de la vie étudiante. Les étudiants qui ne seraient pas en règle avec les frais de scolarité ne pourront obtenir leur carte.

En cas de perte ou de vol la réédition de la carte coûtera 20€. Sur présentation d'une déclaration de vol du commissariat de police, cette réédition sera gratuite.

LA VIE CULTURELLE

LE CYCLE DE CONFÉRENCES

Chaque semestre à l'initiative d'Odile Decq, des personnalités internationales issues des domaines de l'art et de l'architecture, de la philosophie et des sciences humaines viennent parler de leur travail aux étudiants, en amphi cinéma le jeudi soir à 19 heures. Ce semestre :

Jeudi 1er septembre 19h : Izaskun CHINCHILLA - Architecte - izaskun chinchilla architects – Madrid – Espagne (Atelier 3X)

Jeudi 15 septembre 19h : Michel DESVIGNE - Paysagiste - Invité du D.E.S. « Architecture des Milieux »
M D P / Michel Desvigne Paysagiste - Paris - FRANCE

Lundi 26 septembre 10h : Vito ACCONCI - Artiste - Conférence et Workshop - New York – USA

Jeudi 6 octobre 19h : Hashim SARKIS - Architecte - Invité du D.E.S. « Mutations Urbaines »
HASHIM SARKIS STUDIOS - Cambridge - USA

Jeudi 13 octobre 19h : Martin ANTEMANN
Master of Civil Engineering - LEHMANNTIMBER CONSTRUCTION - Gossau/Erlenhof - SUISSE

Jeudi 20 octobre 19h : Carin SMUTS – Architecte - CS Studio - Pretoria – AFRIQUE DU SUD (Atelier 3X)

Mercredi 26 octobre 20h : Winy MAAS - Architecte - MVRDV BV - Rotterdam – PAYS BAS

Jeudi 3 novembre 19h : Spela HUDNIK - Architecte - Monochrome architects - Ljubljana – SLOVÉNIE
(Atelier 3X)

LES RENCONTRES

GOUVERNANCE URBAINE

Quel(s) dispositif(s) pour un urbanisme participatif ?

Dans une grande métropole peut-on envisager des dispositifs qui permettent une réelle consultation des habitants ? Qui constitue la société civile ? Qu'est-ce que la vraie représentation civile ?

Quelles compétences pour réellement participer ?

A. Osmont GEMDEV, G. Faburel IFU, F. Bulle ESA, P. Noisette ESSEC, A. de Boulay Val de Seine, Association 4D, Maire de Caen, T. Souami Paris 8.

Vendredi 25 novembre 09h - 18h

KENCHIKU X ARCHITECTURE

Rencontres jeunes architectes japonais et français.

Yuko Nagayama, Nap Architectes (Hiroshi Nakamura), Ryuji Nakamura, Hideyuki Nakayama, Tna, Yasutaka Yoshimura, GRAU, La Ville Rayée, Est-ce ainsi (Xavier Wrona), NP2F, Building Building (Thomas Raynaud), Atelier RAUM.

Conception : RAD (Research for Architectural Domain)

Coordination : Shinichi Kawakatsu, Mitsuhiro Sakakibara, Benjamin Aubry, Hitomi Tamura, Cédric Libert.

Exposition 19 octobre – 10 novembre

Inauguration mercredi 19 octobre à 18h

LES EXPOSITIONS

UN ARTISTE, UNE ŒUVRE - Enseignants en Art à l'École Spéciale

Simon Boudvin, Claire Chevrier, Philippe Guillemet, Françoise Quardon, Guy Vacheret.

09 septembre – 07 octobre

Inauguration vendredi 9 septembre à 18h

NOTES D'ARCHITECTES - PHOTOQUAI 2011

Biennale des Images du Monde, PHOTOQUAI - Musée du Quai Branly

Exposition de photographie d'études, des prises de notes photographiques.

14 octobre – 10 novembre

Inauguration vendredi 14 octobre à 18h

ALEXANDER BRODSKY, INSTALLATION

Architecte et artiste russe, Moscou - Russie.

17 novembre – 20 décembre

Inauguration jeudi 17 novembre à 18h

NUIT BLANCHE 2011 - Samedi 1 octobre de 19h à 03h

L'ULTIME MATIÈRE - INSTALLATION LUMIÈRE

Juan Velasquez, architecte & ses étudiants Espace et Lumière : Olivier Caudal, Jeremy Elkolli, Laurent Taelman et Harold Pecout.

Pavillon Spéciale de 19h à 03h

AÉLITA DE JACOB PROTAZANOV (1924) - CINÉ CONCERT

Avec les musiciens : Richard Bonnet et Pierre Durand

Hall de l'école, 19h

EXPO SPÉCIALE HIVER 2011

Exposition des travaux d'atelier conçue et montée par les étudiants

20 décembre – 30 janvier

NUIT SPECIALE HIVER 2011

Cérémonie de remise des diplômes

Prix SPÉCIALE Hiver 2011

Prix du meilleur atelier et du meilleur projet exposés

Inauguration de l'exposition SPÉCIALE Hiver 2011

Mardi 20 décembre à 19h00

LE CINÉ-CLUB

Les dystopies urbaines dans le cinéma de science-fiction :

ALPHAVILLE de Jean-Luc Godard (1965)

Mercredi 14 septembre à 19h00

METROPOLIS de Fritz Lang (1927)

Mercredi 12 octobre à 18h00

BLADE RUNNER de Ridley Scott (1982)

Jeudi 27 octobre à 19h00

BRAZIL de Terry Gilliam (1985)

Mercredi 9 novembre à 19h00

DARK CITY d'Alex Proyas (1998)

Mercredi 23 novembre à 19h00

PRATIQUE

LES OFFRES PARTENAIRES

APPLE

Apple On Campus ou les meilleurs outils d'apprentissage aux meilleurs prix.

Le programme Apple on Campus Online est un magasin en ligne privé, entièrement sécurisé, spécialement adapté à vos besoins, accessible 24 heures sur 24 via votre intranet.

Il vous propose une gamme complète de matériels et de logiciels Apple, et plus d'une centaine de périphériques et d'accessoires tiers à des tarifs préférentiels que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Vous pouvez également utiliser votre magasin AoC pour créer sur mesure le Mac de vos rêves ou pour comparer le prix de différents articles.

Pour commander : directement à partir de l'intranet de l'école ou par téléphone au 0800 046 046.

Plus d'informations sur www.apple.com/fr/aoc

ABVENT

Parce que les outils contemporains d'aide à la direction du projet d'architecture sont incontournables dans la pratique du métier d'Architecte... Parce que depuis 20 ans ABVENT propose aux professionnels de la CAO Architecture & design des solutions à la pointe de la technologie, de la puissance et de la simplicité... La convention de partenariat pédagogique Abvent permet aux étudiants et enseignants de l'ESA de bénéficier de 4 des meilleurs logiciels professionnels du marché, ArchiCAD 11, HyperArchi 2008, SketchUp Pro et Artlantis Studio, dans leurs versions entièrement opérationnelles, sans aucune limite fonctionnelle.

- Gratuité et conditions préférentielles pour l'acquisition des logiciels ABVENT,
- Mise en relation avec les professionnels à travers la rubrique « Bourse à l'emploi » accessible gratuitement sur le site.

Toutes les infos sur www.abvent.com/education

VECTORWORKS

Parce que la souplesse d'utilisation, la richesse graphique, la puissance accessible et la communicabilité ne sont pas réservées aux seuls professionnels, CESYAM met à disposition des établissements partenaires, de leurs étudiants et enseignants des solutions souples et simples pour utiliser VectorWorks au quotidien.

- Mise à disposition gratuitement d'une licence VectorWorks pendant la durée de vos études,
- Accès à la rubrique Contact Emploi du site CESYAM pour vos recherches de stages,
- Possibilité de vous inscrire au Forum VectorWorks pour échanger et améliorer vos connaissances,
- Publication de vos plus belles réalisations dans la galerie d'exemples.

Découvrez VectorWorks sur www.vectorworks.fr/

HSBC

La HSBC est désormais le partenaire bancaire privilégié de l'ESA. Présente partout dans le monde, c'est aussi une banque de proximité particulièrement attentive aux exigences de la vie étudiante.

Un partenaire banquier au quotidien se trouve à l'agence HSBC France Saint Placide HSBC, 62 rue Saint Placide, 75006 Paris. Des conditions très préférentielles sont réservées aux membres de l'ESA.

Plus d'information en contactant andrea.costa@hsbc.fr

LE CENTRE POMPIDOU

Grâce à un partenariat spécifiquement établi pour l'ESA, l'école offre à ses étudiants, enseignants et personnels administratifs 12 mois d'accès illimité au Centre Pompidou et à ses expositions.

Accès permanent et gratuit au Musée national d'art moderne ainsi qu'à toutes les expositions

temporaires.

Tarif réduit : aux spectacles, concerts du Centre Pompidou et de l'Ircam, aux visites commentées du Musée et des expositions, aux visites conférences Face aux oeuvres, aux Rendez-vous du Musée, aux conférences autour des expositions.

Vous êtes invités à venir retirer votre demande de laissez-passer à l'accueil, uniquement si vous ne l'avez pas fait au semestre dernier (les laissez-passer étant valables 1 an). Les formulaires complétés et accompagnés d'une photo (sauf renouvellement) sont à remettre à l'accueil **jusqu'au 11 mars 2011**.

FONDATION CARTIER POUR L'ART CONTEMPORAIN

Et toujours, l'accès gratuit aux expositions de la Fondation Cartier sur présentation de votre carte d'étudiant.

Toute la programmation sur www.fondation.cartier.com

LA CINEMATHEQUE FRANÇAISE

Un partenariat avec la Cinémathèque Française permet aux étudiants, enseignants et personnels de l'École Spéciale de bénéficier d'un tarif unique de 4€ sur toutes les séances de cinéma, sans avoir à s'acquitter de la carte cinétudiant, ainsi que de l'entrée au musée du cinéma à 3,5€. Consultez la programmation sur www.cinematheque.fr/

INFO-PRESSE

Propose des tarifs ultra préférentiels sur Intramuros, D'A, Traits urbains, L'Arca International. Et plus de 300 magazines, journaux, quotidiens, mensuels, revues d'actualités, presse économique ou de divertissement...

Votre contact: esauval@info-presse.fr

À VIVRE, EKOLOGIK, EXÉ

Architectures à vivre est la première et l'unique revue qui traite de l'architecture dans l'habitat en s'adressant au grand public.

EcologiK est né en janvier 2008, de l'idée qu'aujourd'hui architecture et urbanisme vont de pair avec une nécessaire réflexion sur l'écologie et l'environnement.

Née en juin 2010, exé est une revue à thème dont la vocation est de présenter des réalisations architecturales, françaises et internationales et d'en montrer les intelligences techniques.

Des tarifs préférentiels et numéros offerts aux étudiants de l'école pour tout abonnement à l'un de ces titres phares de l'édition d'architecture.

CAMPUSEA

Louer aux étudiants des appartements confortables et tout équipés, c'est bien... mais proposer en plus des services qui leur facilitent la vie, c'est mieux ! Les résidences étudiants Campuséa offrent un cadre propice aux études où les contraintes du quotidien sont allégées.

Le réseau des résidences étudiants Campuséa s'appuie sur toute l'expertise de Gecina Résidentiel pour réaliser des logements fonctionnels et esthétiques. Studio, T2, appartements partagés ou adaptés aux personnes à mobilité réduite : les logements Campuséa se situent à proximité des centres universitaires et des infrastructures urbaines (transports, installations sportives...).

Le réseau des résidences étudiants Campuséa devient partenaire de l'ESA et vous propose des logements dans la Résidence neuve des "Châteaux des rentiers"- 75 rue du Château des rentiers 75013 Paris.

Studios, F2 et appartements à partager meublés et équipés de 18 à 54m² à partir de 545€/mois

charges, tva et internet haut débit inclus.

Les services : salle de sport- laverie- salle de détente avec écran plat- cyber lounge- service de ménage- service de petit déjeuner- prêt d'appareils ménagers- fourniture de linge- reprographie- accès handicapé- internet très haut débit.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1 - L'ouverture et la fermeture de l'école

L'école est ouverte de 8 h 30 à 23 h, du lundi au samedi. Pour des raisons particulières d'enseignement d'autres horaires peuvent exceptionnellement être aménagés à la demande des enseignants auprès de la direction et sous la responsabilité des enseignants et des assistants. Le gardien sera dans tous les cas informé des dispositions prises. Les horaires d'ouverture des ateliers, laboratoire informatique, bibliothèque, reprographie, laboratoire audiovisuel sont affichés à l'entrée de ces services. Les horaires et les règles particulières de chaque service sont arrêtés par la direction de l'école et sont appliqués en son nom par les responsables.

2 - Respect des locaux et des matériels

La propreté et l'entretien dépendent des efforts de chacun, qu'il soit étudiant, enseignant ou membre du personnel administratif. Ainsi, après chaque cours, réunion ou soutenance, les salles doivent être rangées selon la configuration initiale, les gobelets, les canettes et papiers déposés dans les poubelles, ceci dans le respect du futur utilisateur.

Les photocopieuses mises à disposition des étudiants et enseignants en libre-service doivent être utilisées avec le plus grand soin. En cas de doute ou de panne, s'adresser aux responsables du service reprographie.

3 - Dispositions particulières liées à la réalisation de travaux pédagogiques d'architecture ou d'arts plastiques.

Tout travail affiché ou installé, tant à l'intérieur de l'école que dans son enceinte (y compris le jardin), doit mentionner, de manière visible, le nom et l'année d'étude de l'étudiant, le nom de l'enseignant, les dates de rendu et de fin d'affichage ou d'installation.

Tout projet entravant une issue de secours, une porte d'entrée, un escalier, sera immédiatement enlevé.

Les travaux comportant une certaine dangerosité, de par les matériaux utilisés ou la conception, devront faire l'objet d'un balisage adapté (barrières, rubans, panneaux d'avertissement...), afin d'éviter les risques de blessure pour les usagers de l'école ou les visiteurs extérieurs.

Ce balisage devra être vérifié par l'enseignant responsable du projet, dans le respect des règles de sécurité.

Les outils et matériaux provenant de l'extérieur de l'école ne peuvent être entreposés sans autorisation du service technique de l'ESA.

4 - Les accidents et dommages corporels

Une assurance en responsabilité civile et pour les accidents est obligatoire dans le cadre des études. Elle est acquise dès l'inscription à une mutuelle ou à toute autre assurance. Pour sa part, l'école assure les dommages que pourraient subir les étudiants du fait de leur travail dans l'établissement,

en particulier les dommages corporels liés aux travaux dans l'atelier matériaux maquettes. L'attention des étudiants est rappelée sur la nécessité de suivre les consignes des assistants d'atelier et des enseignants.

5 - Sécurité incendie.

L'école présente un risque spécifique en matière d'incendie de par la consommation de papiers, cartons et matériaux divers. L'école voit ce risque aggravé, compte tenu de la configuration des bâtiments, le risque le plus important étant la propagation des fumées en cas d'incendie. Lors des exercices d'évacuation, toutes les consignes doivent être prises au sérieux. L'électricité peut aussi être cause d'accidents si certaines précautions sont négligées. Aussi, lors de travaux pratiques et de présentation de certains projets, le responsable de la maintenance et de la sécurité doit être consulté et toute intervention sur le réseau électrique ne peut être faite que sous son contrôle. Il est strictement interdit d'utiliser des réchauds ou des bouilloires dans les ateliers.

6 - Le tabagisme et les espaces fumeurs.

En vertu du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de l'école.

Pensez à éteindre vos cigarettes avant de les jeter dans les cendriers du jardin, et non pas dans les poubelles avec le papier.

7 - Atteinte à la dignité de la personne humaine

Contraire au plus élémentaire respect de la personne humaine, le bizutage est strictement interdit ainsi que toute pratique assimilable quel que soit le nom qui puisse lui être donné. Sans préjuger des sanctions disciplinaires propres à l'établissement, la loi 98-468 du 17 juin 1998 (titre 1, chapitre 3, article 14, section 3bis) prévoit une sanction pénale pour toute personne jugée coupable de comportement humiliant ou dégradant vis-à-vis d'autrui dans une telle situation. Plus généralement, les conduites individuelles ou collectives doivent être conformes au principe du respect de la dignité de la personne humaine qui s'impose dans le droit français.

8 – Alcool

L'usage de l'alcool et de toute autre drogue est strictement interdit dans l'enceinte de l'école. Seules les collations organisées sous contrôle de l'administration (direction, services, enseignants) sont autorisées.

Tout utilisateur ne respectant pas les dispositions de la présente charte est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de de l'École.

9 - Manifestations festives

Les manifestations festives organisées par les étudiants sont interdites dans l'enceinte de l'école (bâtiments et jardin), sauf autorisation explicite et écrite de la direction.

10 - Les vols et dommages divers

L'école ne peut être tenue pour responsable des vols dont un étudiant pourrait être victime dans son enceinte.

LE RÈGLEMENT INFORMATIQUE

Les ressources informatiques de l'École Spéciale d'Architecture (ESA) sont dédiées à l'enseignement et à la recherche de l'École. Les équipements informatiques sont déployés dans les différents services techniques et administratifs de l'ESA.

Ces ressources comprennent des ordinateurs distribués en réseau, des serveurs de données accessibles depuis le site de l'École ou depuis l'Internet, ainsi que des points d'accès filaires ou sans fil au réseau de l'École et à l'Internet.

La présente charte définit les droits et les devoirs de chacun et représente un engagement entre l'utilisateur et l'École Spéciale d'Architecture.

La présente charte a pour objet de définir les règles de bonne utilisation des ressources informatiques de l'École Spéciale d'Architecture. Il ne prétend pas être exhaustif sur les droits et les devoirs en la matière, mais il vise à informer de leur existence et des risques encourus.

La présente charte s'applique à toutes les personnes qui utilisent les ressources informatiques de l'École Spéciale d'Architecture (ESA). Les élèves régulièrement inscrits à l'École (en formation initiale et continue), les enseignants sous contrats avec l'École et les personnels administratifs de l'École. Il couvre l'ensemble des ressources informatiques appartenant à l'École, peu importe leur localisation, ou ne lui appartenant pas mais utilisées dans ses locaux par les personnes auxquelles s'applique cette charte. Il couvre aussi toute donnée saisie, traitée, transmise ou stockée à l'aide de ressources informatiques que l'École utilise pour ses activités d'enseignement, de recherche, de gestion et de service à la collectivité.

Cette charte est placée sous la responsabilité du Directeur de l'École Spéciale d'Architecture.

L'administrateur du réseau et le service informatique de l'École (LIESA - Laboratoire Informatique de l'ESA) sont responsables de l'application de la présente charte. L'administrateur du réseau a notamment pour mission la mise en place des procédures nécessaires au respect de la présente charte, d'informer les usagers et d'alerter le Directeur en cas de non-respect. Le service informatique a pour mission un premier niveau de maintenance sur les ressources informatiques de l'École et de support pour les utilisateurs. L'École n'assume aucune responsabilité, directe ou indirecte, quant aux dommages matériels, pertes de données ou dysfonctionnements qui pourraient découler de l'utilisation, de l'interruption ou de l'arrêt de ressources informatiques de l'École.

Cette charte s'appuie en particulier sur la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, la loi du 3 juillet 1985 relative à la protection des logiciels, la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle, la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique dite « LEN ».

1/ Domaines d'activités et d'usages

L'École Spéciale d'Architecture est un établissement privé d'enseignement supérieur. L'usage des ressources informatiques de l'École est par conséquent limité à des activités d'enseignement, de recherche ou de gestion spécifiques à l'École.

L'utilisateur s'engage à n'utiliser les ressources informatiques de l'École que dans le cadre exclusif de ces activités, dans le respect des lois et règlements en vigueur et de la présente charte. Il s'engage en outre à ne pas abuser des ressources informatiques et des réseaux mis à leur disposition.

Sont notamment interdits les usages suivants :

- a) la transmission de données, la publication ou l'accès à des sites à contenu violent ou raciste, ainsi que ceux à caractère pornographique ou obscène,
- b) la transmission de données, la publication ou l'accès à des sites illégaux. Cet usage peut entraîner pour l'utilisateur des poursuites pénales,
- c) l'utilisation de logiciels de partage et d'échange de fichiers (« peer to peer ») ou de sites radio /

vidéo Internet (« streaming »),

d) l'utilisation des ressources informatiques de l'École à des fins commerciales ou de promotion d'activités commerciales, pour des usages qui ne seraient pas directement liés aux activités de l'École.

Les limites d'utilisation sont définies par le Directeur de l'École, sur proposition de l'administrateur du réseau.

2/ Droits d'accès des usagers

Les droits d'accès aux ressources informatiques de l'École sont personnels et incessibles. Ces droits sont accordés aux élèves de l'École pour la durée de leur formation ; les comptes sont supprimés dès la fin de la scolarité. Pour les enseignants et les administratifs, les droits d'accès sont accordés pour la durée de leur mission à l'École. En outre, ces droits d'accès peuvent être suspendus ou interrompus à tout moment lorsque l'utilisation n'est pas conforme à la présente charte ou en cas de non respect manifeste et systématique des règles de bon usage défini à l'article 7.

Chaque usager dispose d'un code d'accès composé d'un identifiant utilisateur (« login name ») et d'un mot de passe (« password »), délivrés par l'administrateur du réseau. Ces codes d'accès sont strictement personnels et confidentiels. Leurs usages sont subordonnés au respect de la présente charte sur l'informatique.

3/ Données numériques

Les documents numériques détenus par un utilisateur sont strictement privés, sauf dans les cas de publication. Les droits d'accès à un document informatique ne peuvent donc être modifiés sans l'accord explicite de son propriétaire. De même, les messages parvenus à une adresse de messagerie nominative ne peuvent être consultés à l'insu du titulaire de l'adresse.

Tout usager est tenu de respecter les droits d'auteur, les droits sur la propriété intellectuelle et les droits d'utilisation des logiciels, des données ou des équipements qu'il utilise. En particulier, il doit s'assurer de ne pas utiliser ou participer directement ou indirectement à la reproduction illicite de données, d'un logiciel ou de la documentation associée sans l'autorisation du titulaire du droit d'auteur, de ses ayant droit ou ayant cause.

La loi n° 78-17 dite « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978 prévoit que les traitements automatisés d'informations nominatives opérés pour le compte d'un établissement public doivent faire l'objet, préalablement à leur mise en œuvre, d'une déclaration ou d'une demande d'avis auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés. Toute personne utilisant les ressources informatiques mises à sa disposition par l'École s'engage à demander l'autorisation à l'administrateur du réseau pour posséder ou créer de tels fichiers. L'administrateur du réseau effectuera auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés les démarches nécessaires.

4/ Sécurité et confidentialité

Chaque utilisateur contribue à la sécurité des ressources informatiques de l'École.

C'est pourquoi, l'utilisateur est tenu :

- a) de conserver la confidentialité des moyens d'accès qui sont mis à sa disposition (identifiant et mot de passe) et de signaler dans les plus brefs délais, tout constat, tentative ou soupçon de violation de ses droits d'accès à l'administrateur du réseau, en charge de la sécurité,
- b) de ne pas accéder aux données d'un autre utilisateur sans l'autorisation de celui-ci, ni de modifier ou détruire des informations ne lui appartenant pas, ni de masquer sa véritable identité, en

- particulier en se connectant sous le nom d'autres utilisateurs,
- c) de ne pas mettre en œuvre des logiciels ou des matériels susceptibles de nuire à la sécurité et au bon fonctionnement du système d'information, et de respecter toutes les mesures visant à ne pas introduire et propager de virus dans les systèmes informatiques.

5/ Ressources informatiques

Il est strictement interdit d'installer, de mettre à jour ou de supprimer des logiciels sans autorisation de l'administrateur du réseau. Il lui appartient de vérifier que les conditions légales de détention des logiciels sont réunies.

La mise en place de moyens modifiant la topologie physique des réseaux de données est soumise à l'autorisation de l'administrateur du réseau, en charge de sa sécurité. Dans le contexte d'un partage équitable des ressources, il est interdit à tout usager de faire une utilisation abusive, de monopoliser ou de détourner des ressources. En particulier, il est interdit de faire un usage abusif du réseau, du courrier électronique (« spam »), des espaces de stockage informatique ainsi que des équipements de l'École.

6/ Service informatique

L'administrateur du réseau et le service informatique (LIESA) sont responsables de la qualité du service.

Ils sont autorisés à mettre en œuvre les moyens d'observation et d'analyse nécessaires à son optimisation. Toutefois, ils ne sauraient en aucun cas être tenus responsables des dommages provoqués par un quelconque dysfonctionnement des ressources informatiques (matériels et logiciels).

Dans l'hypothèse où ils seraient amenés, sur autorisation de leur propriétaire, à accéder à des documents numériques, ils sont tenus d'en préserver la confidentialité.

Les données personnelles de chaque utilisateur sont strictement confidentielles. Par conséquent, l'administrateur du réseau n'a aucun droit d'accès à ces données, ni de surveillance des activités d'un utilisateur.

7/ Règles de bon usage

Pour le respect des droits et devoirs de chaque usager des ressources informatiques de l'École, les règles de bon sens énumérées ci-après doivent être appliquées.

Chaque utilisateur doit notamment :

- a) éviter les manipulations anormales qui pourraient interrompre le fonctionnement du réseau ou des systèmes connectés au réseau,
- b) s'abstenir d'utiliser des médias susceptibles de contenir des données pouvant perturber un système informatique (virus),
- c) choisir des mots de passe sécurisés (mélange d'au moins dix caractères alphanumériques),
- d) ne pas communiquer ces mots de passe, ni quitter un poste informatique en laissant une session nominative ouverte,
- e) ne pas tenter d'accéder à des ressources ou à des données informatiques pour lesquelles il n'a pas d'autorisation d'accès,
- f) sauvegarder régulièrement ses documents numériques personnels sur différents supports,
- g) signaler tout problème pouvant induire des dysfonctionnements des ressources informatiques de l'École.

8/ Sanctions applicables

Tout utilisateur ne respectant pas les dispositions de la présente charte est passible de sanctions pouvant aller, pour les élèves, jusqu'à l'exclusion de l'École, pour les personnels jusqu'à une sanction correspondant à la faute grave dans le régime disciplinaire dont ils relèvent, sans que cela soit exclusif d'éventuelles poursuites pénales prévues par la loi.

LE RÈGLEMENT DE L'ATELIER MAQUETTES

L'atelier maquettes est principalement destiné aux étudiants de l'ESA.

Il est encadré par un responsable, épaulé par des assistants étudiants de l'École.

I. Les utilisateurs

- Les enseignants : l'accès à l'atelier maquettes est libre pour toute pratique pédagogique de l'École telle qu'ateliers, cours, séminaires, workshops sous couvert du responsable du département thématique auquel elle appartient et en présence d'un assistant de l'atelier. Pour le bon fonctionnement de l'espace, les enseignants porteurs du projet pédagogique doivent réserver l'atelier maquettes par le biais du site internet (ou à défaut sur place à l'atelier). Ils sont alors responsables des étudiants : ils s'engagent à les encadrer et à leur faire respecter les consignes de sécurité.
- Les étudiants : les étudiants peuvent accéder aux locaux durant les permanences dont le planning est consultable sur le site internet ou sur la porte de l'atelier. Ils sont sous la responsabilité du responsable de l'atelier ou de ses assistants qui sont chargés de faire appliquer les consignes de sécurité. En cas de non-respect des modalités de fonctionnement de l'atelier maquettes, le responsable est libre d'en interdire l'accès à un étudiant temporairement ou définitivement.

II. La gestion

La gestion des locaux et des ressources est assurée par la direction et par le responsable. Ce dernier est chargé du planning et des réservations, de la surveillance générale de l'atelier maquettes et de l'approvisionnement en matériel. Tout problème lié au fonctionnement général des lieux doit être signalé au responsable ou en cas d'absence à ses assistants.

- Respect du règlement intérieur

En cas de manquement au règlement intérieur de l'atelier maquettes signé par l'utilisateur ou de comportement dangereux, le responsable peut mettre fin temporairement ou définitivement aux activités de l'utilisateur concerné. Toutes pertes ou dégradations de matériel, signalées au responsable ou constatées par lui fera l'objet d'un rapport écrit à la direction, pour imputation de la réfection ou du remplacement du matériel.

III. L'entretien

1. Nettoyage

Afin de conserver l'atelier maquettes en bon état de propreté et pour minimiser les incidents, les utilisateurs s'engagent à restituer le lieu dans son état initial. Après chaque activité, l'atelier maquettes doit être nettoyé. Du matériel est mis à disposition à cet effet (balais, éponges, aspirateur...). De plus les outils ou tout autre matériel doivent être nettoyés soigneusement et rangés aux places qui leur sont attribuées.

Le service d'entretien de l'ESA est exclusivement chargé de sortir les poubelles. L'entretien

des machines outil est assuré par le responsable ou ses assistants. Il est chargé de contrôler régulièrement leur état et, le cas échéant, de procéder à leur réparation. Tout dysfonctionnement d'une machine qui serait constaté par un utilisateur, doit ainsi être signalé au responsable au plus vite.

2. Outillage

L'atelier maquettes est équipé de mobilier, gros outillage, outillage à main, outils, éléments de manutention, matériel de mesure, de sécurité, d'entretien... dont la liste est consultable sur le site internet. L'outillage est stocké au rez-de-chaussée de l'atelier maquettes. Chaque type d'outillage, matériel de sécurité et d'entretien, gros outillage, éléments de manutention / outillage à main, outils, est rangé à un emplacement dédié ; un accès spécifique repéré sur des plans est affiché dans l'atelier.

3. Consommables

Dans le cadre de pédagogies, des consommables sont mis à disposition (papier abrasif, visserie - boulonnerie, bois...). Leur accès fait l'objet d'une demande spécifique par l'enseignant, lors de la réservation de la salle, par le site internet de l'école, grâce à une liste permanente.

Beaucoup de consommables sont à disposition des élèves ; néanmoins, pour ne jamais en manquer, nous disposons d'une caisse de roulement prévue pour en racheter : nous comptons sur vous pour l'alimenter. L'atelier accepte par ailleurs les dons de tous les consommables envahissant votre appartement ou celui de vos parents, voisins et amis.

IV. La Charly Robot ou défonceuse 3D

Objectifs : Même si cette machine est adaptée aux volumes, elle est aussi capable de découper ou de graver. Attention, elle ne remplace pas le génie humain, le premier critère est donc de vérifier que la démarche est adaptée : par exemple, la découpe de parallélépipèdes est plus rapide avec la scie circulaire même s'ils sont répétitifs. Les temps d'usinages à la défonceuse numérique sont en effet extrêmement longs.

Formats acceptables : Les formats de dessins 2D pour la découpe ou la gravure sont les fichiers de type DXF ou IGES. Les formes les plus simples peuvent être créées directement avec Charlygraal qui est assez simple d'utilisation et directement transférable sur la FAO Charly.

Attention, la découpe à la défonceuse ne remplacera jamais une découpeuse laser. De plus, il n'est pas possible de découper du carton gris ou autre (voir paragraphe matériaux plus bas).

Les possibilités sont donc restreintes. Une bonne alternative serait la feuille de bouleaux mais cela reste coûteux.

Matériaux : les étudiants fournissent la matière d'œuvre. En attente de la mise en place du site web qui permettra de soumettre les fichiers, rendez- vous à l'atelier maquettes pour vous inscrire sur la liste d'attente avec votre clé USB.

Attention : vu le nombre de rendez-vous avortés faute de modèle 3D, aucun rendez vous ne sera pris sans que celui-ci ne soit prêt.

Horaires et temps d'usinage : l'étudiant doit convenir d'un rendez-vous. Sa présence est obligatoire pendant le temps d'usinage.

Sites Internet

<http://www.charlyrobot.com>

<http://support.charlyrobot.com/index.html>

Vous trouverez la totalité du règlement sur place à l'atelier ou sur le site internet de l'école.

LE RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Tout usager de la bibliothèque est censé connaître et accepter le règlement.

Règles générales

- Comportement : Il est interdit de fumer, boire et manger, de faire des maquettes ou des travaux manuels au sein de la bibliothèque. Les usagers respectent la propreté des lieux, le matériel mis à leur disposition, ainsi que le calme et la discrétion pour le bien être des autres lecteurs. Les usagers manipulent les documents avec soin.
- Entrée et sortie : Chaque personne entrant à la bibliothèque doit s'inscrire sur la feuille de présence au bureau d'accueil. Aucun document ne doit sortir sans autorisation préalable du personnel de la bibliothèque.
- Rangement : Les usagers rangent les ouvrages de la consultation selon le classement en vigueur. Le personnel de la bibliothèque range les ouvrages de retour du prêt.

Recherche

- Autonomie: Les usagers mènent leurs recherches de façon autonome à partir du classement ou du catalogue informatisé accessible sur les postes de consultation ou sur leurs ordinateurs portables via le wifi.
- Assistance : Les documentalistes et les assistants étudiants apportent une aide à la recherche documentaire, des conseils de méthode ou d'orientation vers des sources externes. Les postes de consultation sont réservés à la recherche documentaire. Les postes de photocopie et de scanner dans la bibliothèque sont réservés à la reproduction de documents de la bibliothèque.

Communication des documents

L'accès aux documents : les documents de la salle de lecture sont en accès libre. Les documents en archives, en réserve, les diplômes, ne sont pas en accès libre ; leur consultation doit faire l'objet d'une réservation la veille pour le lendemain sur le cahier de réservation. Ils sont consultés en échange d'une carte d'étudiant ou d'identité.

Les documents du fonds patrimonial ne sont communiqués qu'aux chercheurs sous réserve de leur état de conservation.

Consultation

- Public : tous les usagers peuvent consulter sur place. Les personnes extérieures à l'ESA sont invitées à prendre rendez-vous. Certains étudiants n'ont accès qu'à la consultation sur place, ce sont :
 - les étudiants du cycle « découverte »
 - les étudiants de la formation continue
 - les étudiants de HMO .
- Documents : les documents ci-dessous sont à consulter sur place et ne sont pas empruntables
Les usuels (cote U), les revues 2005 et 2010 en accès libre comme les revues de 1865 à 2004
Les livres et documents du fonds patrimonial (cote FA-) (consultation sous conditions voir ci-dessus)
Les diplômes (cote DIPL-) (copie et photographie interdites), les documents de la réserve (cote R) et des Archives (cote A-)

Emprunt et Responsabilité.

- Nombre de documents : le prêt est de trois livres ou trois CD à la fois.

- Public concerné : le prêt de documents est automatique pour les enseignants et les étudiants de l'ESA des deux premiers cycles de la formation initiale et du 3ème cycle.

Le prêt pour les élèves en échange est possible sous conditions (voir plus bas)

L'emprunteur doit figurer sur les listes pédagogiques et présenter sa propre carte de l'ESA à jour.

- Caution : Pour les élèves des deux cycles de la formation initiale et pour les élèves du 3ème cycle, une caution de 120 euros est prélevée à l'occasion de la première inscription à l'école.

Les élèves « en échange » ne peuvent emprunter qu'après versement d'une caution de 120 € au service comptable de l'école.

Cette caution est restituée au moment du départ de l'école contre un quitus de la bibliothèque attestant que tous les ouvrages empruntés ont été rendus.

- Responsabilité : Chaque emprunteur engage sa responsabilité pour les ouvrages empruntés en son nom, ainsi toute personne réalisant un emprunt pour l'usage d'une autre personne assume la responsabilité de cet emprunt. Les ouvrages empruntés pour un groupe sont placés sous la responsabilité d'une personne définie au préalable, enseignant assistant ou étudiant, qui s'engage à restituer le document à la bibliothèque. Tout ouvrage perdu ou volé devra être remplacé ou remboursé. Les retours peuvent s'effectuer en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque par dépôt à l'intérieur du « mange livres », fermé à clé sur le palier. La bibliothèque décline toute responsabilité pour les ouvrages qui seraient seulement posés sur le « mange-livres ».

- Délais : La durée du prêt est de deux semaines et peut être prolongé sur demande si les documents n'ont pas été réservés par d'autres usagers. Un emprunt pour la journée peut être consenti en échange d'une pièce d'identité. Le prêt s'interrompt aux inter-semestres, les ouvrages doivent réintégrer la bibliothèque.

- Sanctions : Les dépassements de délais sont sanctionnés par une interdiction de prêt équivalente à la durée du retard. La bibliothèque se réserve le droit d'exclure du prêt pour le semestre suivant les élèves n'ayant pas rendus leurs livres à l'inter-semestre et d'exclure définitivement du prêt les personnes n'ayant pas restitué un emprunt ou ayant des retards d'un an.

Reproduction Duplication et réglementation.

- Respect des droits de la propriété intellectuelle : Les usagers respectent la législation sur la reproduction de documents : la photocopie intégrale d'une œuvre est interdite, elle est limitée à 10 % du contenu d'un livre et 30 % du contenu rédactionnel d'un numéro d'un journal ou d'une revue.

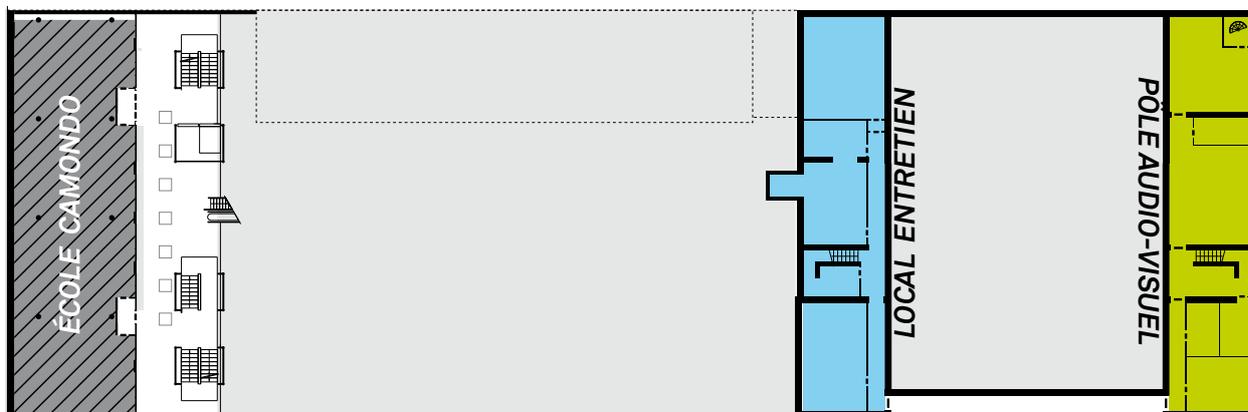
Les usagers respectent les restrictions indiquées par le personnel de la bibliothèque concernant l'interdiction de duplication des diplômes et des cd.

- Documents audiovisuels : ces documents ont été acquis par la bibliothèque dans le respect du droit d'auteur, au terme de contrats qui en autorisent la consultation sur place et/ou le prêt à domicile : la consultation est individuelle ou collective, dans l'enceinte de l'ESA, le prêt est strictement limité à l'usage privé, dans le cercle de famille de l'emprunteur.

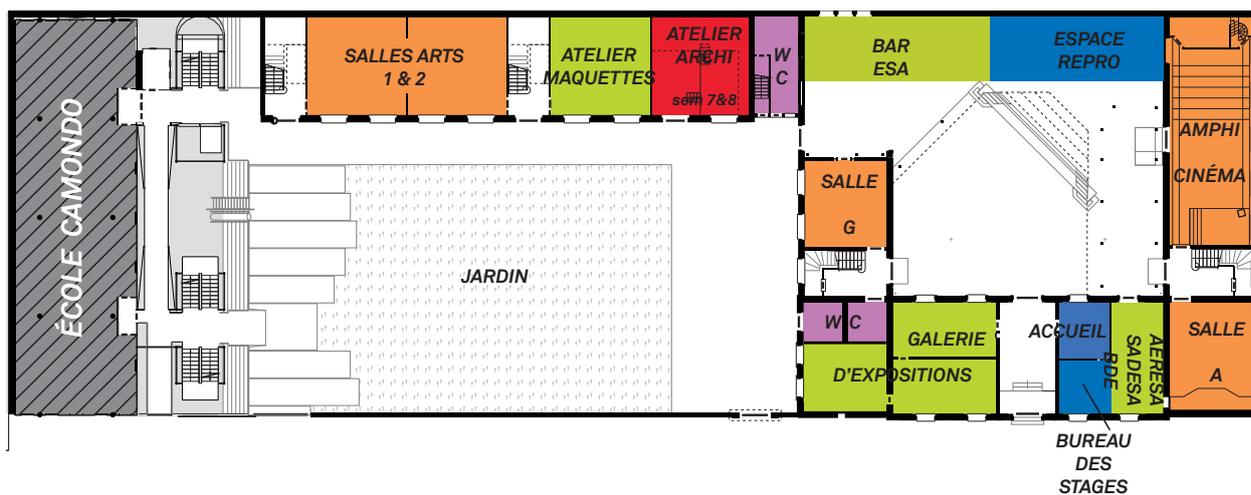
Aucune reproduction, même partielle, n'est autorisée, même à des fins pédagogiques, sauf autorisation écrite du/des détenteur(s) des droits : l'auteur ou ses ayants droits ou le producteur.

N.B. : les articles L-335-1 à L-335-10 du Code de la Propriété intellectuelle prévoient des poursuites au pénal assorties de lourdes sanctions en cas de non respect de ces règles.

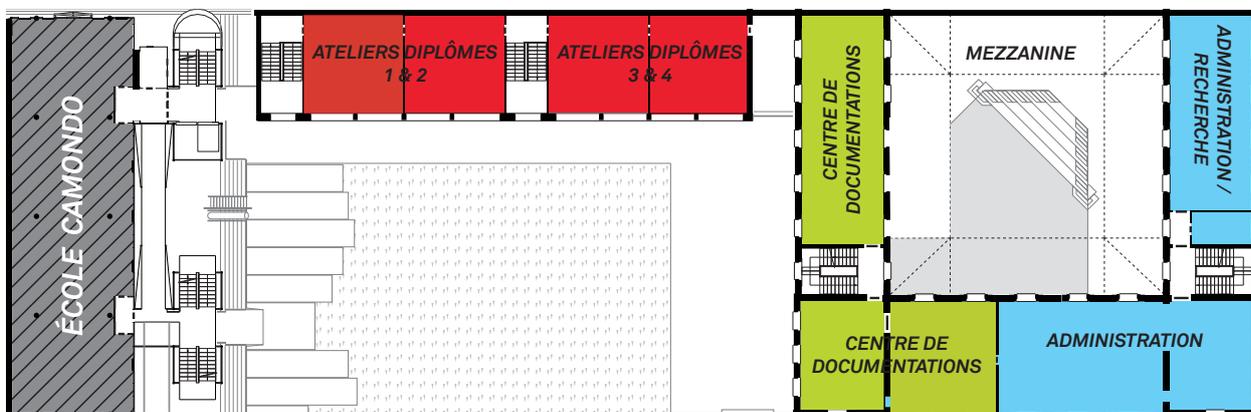
PLANS DE L'ÉCOLE



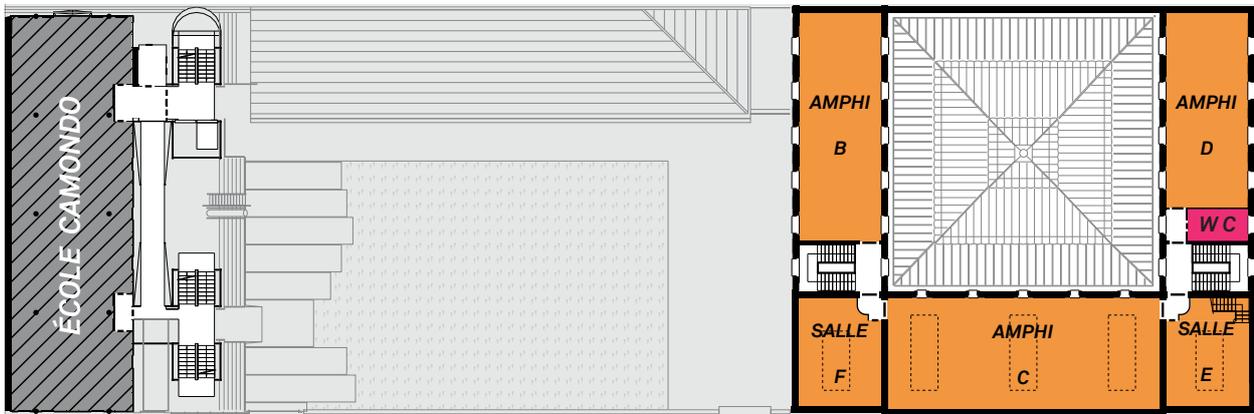
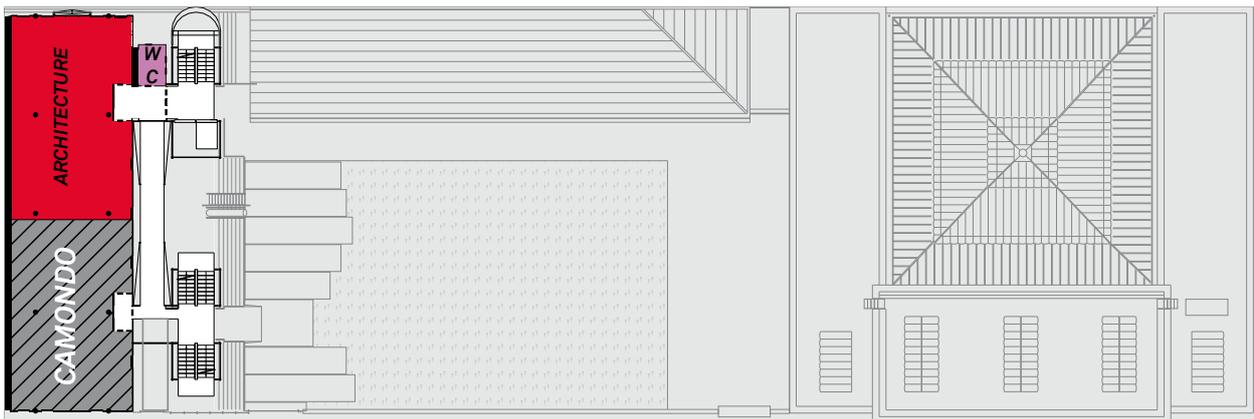
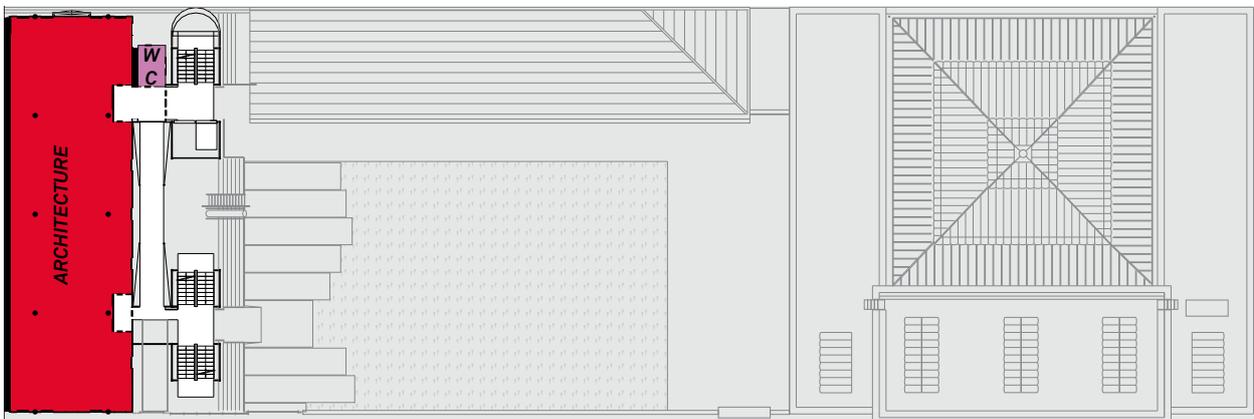
Ancien bâtiment - Sous-Sols

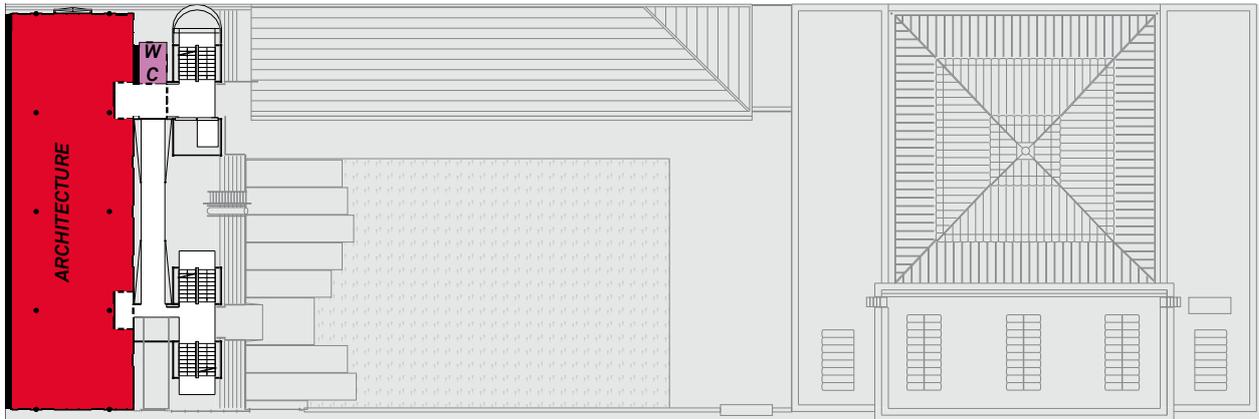


Ancien bâtiment - Rez-de-Chaussée

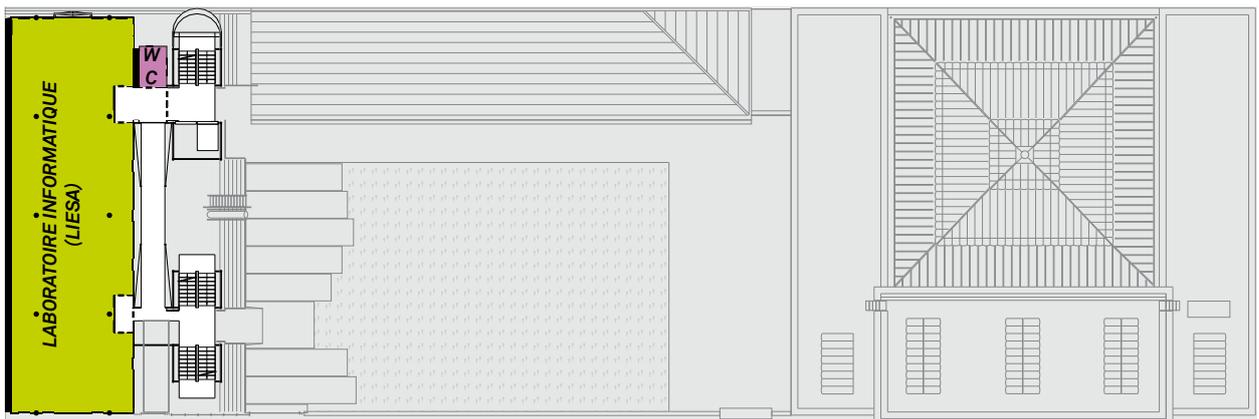


Ancien bâtiment - 1^{er} étage

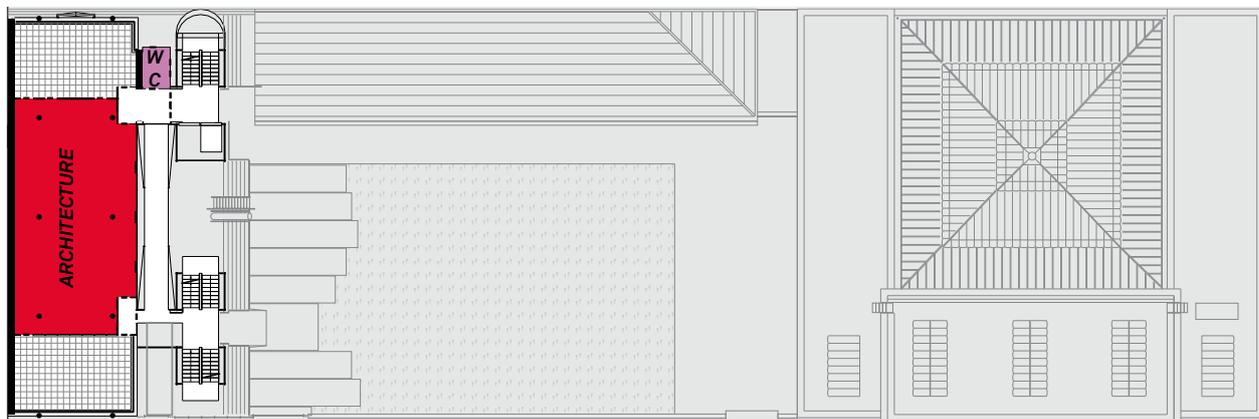
Ancien bâtiment - 2^{ème} étageNouveau bâtiment (266, Bd Raspail) - 4^{ème} étageNouveau bâtiment (266, Bd Raspail) - 5^{ème} étage



Nouveau bâtiment (266, Bd Raspail) - 6^{ème} étage



Nouveau bâtiment (266, Bd Raspail) - 7^{ème} étage - LIESA



Nouveau bâtiment (266, Bd Raspail) - 8^{ème} étage